



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 23 janvier 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue le 23 janvier 2024 à 18h00, au 349 ch. Val-des-Lacs, à Val-des-Lacs, sous la présidence de madame Patricia Lacasse, mairesse suppléante.

Sont présents à cette séance, et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

| | |
|----------------|-----------------------|
| Serge Ennis | cons. au poste no : 1 |
| Isabelle Jetté | cons. au poste no : 4 |
| Steven Minty | cons. au poste no : 3 |

SONT ABSENTS :

| | |
|-------------------|-----------------------|
| Jacques Hébert | cons. au poste no : 5 |
| Marie-Lise Daigle | cons. au poste no : 6 |
| Paul Kushner | Maire |

Assiste également à la réunion, mesdames Caroline Champoux, directrice générale, greffière-trésorière et Ruth Veilleux, adjointe à la direction.

Ouverture et mot de bienvenue de la mairesse suppléante.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est régulièrement constituée sous la présidence de madame Patricia Lacasse, mairesse suppléante, qui souhaite la bienvenue à tous.

Période de questions sur l'ordre du jour.

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour en ajoutant le point 2.3 tel que présenté à savoir :

Mot de bienvenue du maire

Période de questions sur l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

Correspondance

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

- 1.1.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023
- 1.1.2 Adoption du procès-verbal de la 1^{re} séance extraordinaire du 19 décembre 2023
- 1.1.3 Adoption du procès-verbal de la 2^e séance extraordinaire du 19 décembre 2023

1.2 Avis d'absence au poste de conseiller no. 5

1.3 Annulation de l'avis de motion et du dépôt du 1^{er} projet de règlement de changement de zonage (Superficie restaurant)

1.4 Adoption du règlement 375-23-01 sur la tarification en urbanisme

1.5 Avis de motion pour la modification du règlement sur le traitement des élus

1.6 Dépôt et présentation du règlement 415-24-01 sur le traitement des élus

1.7 Adoption d'une politique sur le remboursement des activités

2. Ressources financières

2.1 Autorisations des déboursés de décembre 2023- janvier 2024

2.2 Refinancement du règlement 432-13 au montant de 84 500 \$

2.3 Déboursés – Achat d'ordinateurs

3. Ressources humaines

Aucun point

4. Réseau routier

4.1 Autorisation d'une entente avec la Municipalité de St-Donat pour le déneigement de certains chemins

2024-01-01



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 23 janvier 2024

5. Sécurité publique

Aucun point

6. Gestion du territoire

6.1 Demande de PIIA-2024-01 – 1 chemin du Colibri

7. Hygiène du milieu

Aucun point

8. Service à la collectivité

Aucun point

Période de questions

Levée de l'assemblée

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023

2024-01-02

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2023 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

1.1.2 Adoption du procès-verbal de la 1^{re} séance extraordinaire du 19 décembre 2023

2024-01-03

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par se et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la 1^{re} séance extraordinaire du 19 décembre 2023 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

1.1.3 Adoption du procès-verbal de la 2^e séance extraordinaire du 19 décembre 2023

2024-01-04

Il est proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la 2^e séance extraordinaire du 19 décembre 2023 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

1.2 Avis d'absence au poste de conseiller no. 5

2024-01-05

CONSIDÉRANT la réception d'une lettre de démission de la part de monsieur Jacques Hébert au poste de conseiller en date du 12 décembre 2023 prenant effet à compter du 31 décembre 2023;

Monsieur Steven Minty constate la vacance pour le poste no. 5 de conseiller.



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 23 janvier 2024

2024-01-06

1.3 Annulation de l'avis de motion et du dépôt du 1er projet de règlement de changement de zonage (Superficie restaurant)

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et un dépôt de 1^{er} projet de règlement ont été donnés à la séance du 18 décembre 2023 sous le numéro de règlement 367-23-03 ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de vérifications, cette modification n'est pas nécessaire ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil annule l'avis de motion et le dépôt du 1^{er} projet de règlement no 367-23-03 de changement de zonage (superficie restaurant).

Adopté à l'unanimité

2024-01-07

1.4 Adoption du règlement 375-23-01 sur la tarification en urbanisme

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire mettre à jour la tarification en urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement s'applique sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Val-des-Lacs ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil entend remplacer le règlement sur la tarification pour l'administration de la réglementation d'urbanisme numéro 375-21-01

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du 18 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'un dépôt et une présentation ont été faits à la séance du 18 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE ce genre de règlement ne nécessite pas de séance publique d'information ;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de ce règlement ne requiert pas la tenue d'un registre ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément au Code municipal ;

Il est proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par monsieur Steven Minty et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil adopte le présent règlement portant le numéro 375-23-01 sur la tarification en urbanisme.

ET

QUE le présent règlement no. 375-23-01 sur la tarification en urbanisme abroge et remplace le règlement 375-21-01.

Adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 23 janvier 2024

1.5 Avis de motion pour la modification du règlement sur le traitement des élus

2024-01-08

Monsieur Serge Ennis donne l'avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, le conseil adoptera un règlement modifiant le règlement sur le traitement des élus.

1.6 Dépôt et présentation du règlement 415-24-01 sur le traitement des élus

2024-01-09

Monsieur Serge Ennis confirme le dépôt et la présentation du règlement no. 415-24-01 sur le traitement des élus.

1.7 Adoption d'une politique sur le remboursement des activités

2024-01-10

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire promouvoir l'activité physique au sein de sa population ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire encadrer le remboursement de ces activités afin d'assurer une bonne gestion des deniers publics ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du projet déposé par la Directrice générale et greffière-trésorière ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil adopte la politique sur le remboursement des activités ;

ET

QUE la Directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à émettre les remboursements aux citoyens comme prévu dans ladite politique;

Adopté à l'unanimité

2. Ressources financières

2.1 Autorisation des déboursés de décembre 2023 - janvier 2024

2024-01-11

CONSIDÉRANT la liste des déboursés du 1^{er} décembre 2023 au 15 janvier 2024 totalisent 223 640,55 \$ incluant les salaires du mois de décembre 2023, dont le détail est le suivant :

| | |
|------------------|----------------------|
| Déboursés | 157 286,84 \$ |
| Salaires de nov. | 66 353,71 \$ |
| | |
| TOTAL : | 223 640,55 \$ |

Il est proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par monsieur Steven Minty et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil approuve la liste des déboursés du 1^{er} décembre 2023 au 15 janvier 2024 pour un total de 223 640.55 \$ incluant les salaires du mois de décembre 2023.

Adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 23 janvier 2024

2.2 Refinancement du règlement 432-13 au montant de 84 500 \$

2024-01-12

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt 432-13 est venu à échéance le 17 janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit refinancer ledit règlement pour la somme de 84 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Finances ne supervise pas les financements inférieurs à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit emprunter directement avec une institution financière ;

CONSIDÉRANT les appels de soumissions auprès de deux (2) institutions financières ;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions qui se lit comme suit :

| | Taux intérêt | Frais de dossier | Terme |
|-------------------|-----------------|---------------------|-------|
| Banque Nationale | 7,20% | 7 000 \$ | 5 ans |
| Caisse Desjardins | 6,41% | - \$ | 5 ans |

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil octroi le refinancement du règlement d'emprunt 432-13 à la caisse Desjardins ayant un taux d'intérêt de 6.41 % pour un terme de 5 ans.

ET

QUE le conseil autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents en lien avec ce refinancement.

Adopté à l'unanimité

2.3 Déboursés – Achat d'ordinateurs

2024-01-13

CONSIDÉRANT la fin de vie des ordinateurs du département de l'urbanisme et de l'environnement, après vérification auprès de notre technicien en informatique ;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de la firme Simag informatique, datée du 17 janvier 2024, pour la somme de 3 092.18 \$ avant les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes sont prévus au budget courant ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise l'achat de deux (2) ordinateurs pour la somme de 3 092.18 \$ plus les taxes applicables ;



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 23 janvier 2024

ET

QUE le déboursé soit affecté au poste de G/L 02 13000 414.

Adopté à l'unanimité

3. Ressources humaines

Aucun point

4. Réseau routier

4.1 Autorisation d'une entente avec la Municipalité de St-Donat pour le déneigement de certains chemins

2024-01-14

CONSIDÉRANT QU'un enjeu de sécurité pour les usagers et les déneigeurs est présent dans 2 secteurs adjacents à la municipalité de St-Donat et Val-des-Lacs pour les secteurs du lac à l'original et de la Montagne noire ;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a eu lieu entre 2 contremaîtres de St-Donat, le directeur des travaux publics de Val-des-Lacs ainsi les chauffeurs concernés afin de trouver une solution commune ;

CONSIDÉRANT les recommandations soumises au conseil par le directeur des travaux publics, monsieur Charles Robidoux dans son rapport mensuel daté du 9 janvier 2024 ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise la Directrice générale et greffière-trésorière et le directeur des travaux publics, monsieur Charles Robidoux à signer une entente intermunicipale avec la municipalité de St-Donat pour un déneigement sécuritaire des deux (2) secteurs adjacents aux municipalités soient le lac à l'original et du lac de la Montagne noire.

Adopté à l'unanimité

5. Sécurité publique

Aucun point

6. Gestion du territoire

6.1 Demande de PIIA-2024-01 – 1 chemin du Colibri

2024-01-15

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande au mois de novembre 2023 pour l'agrandissement d'un bâtiment et l'ajout d'un garage isolé pour la résidence située au 1 chemin du Colibri ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est soumise à un PIIA selon la réglementation d'urbanisme sous le règlement numéro 412-09 (pourtour des lacs) ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA pour le pourtour des lacs du règlement numéro 412-09 ;



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 23 janvier 2024

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter ladite demande ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte la demande de PIIA-2024-01 telle que présentée.

Adopté à l'unanimité à l'unanimité

7. Hygiène du milieu

Aucun point

8. Service à la collectivité

Aucun point

Période de questions

Levée de l'assemblée

2024-01-16

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis de lever la séance pour ainsi clore l'assemblée ordinaire, il est 18h26.

Je, soussignée Patricia Lacasse, mairesse suppléante de la Municipalité de Val-des-Lacs, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Patricia Lacasse
Mairesse suppléante

Caroline Champoux
Directrice générale et greffière trésorière



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE
23 janvier 2024

